



A TOUS LES MEMBRES DU BUREAU
A TOUTES LES FEDERATIONS NATIONALES

Règlement de changement de nationalité en vue des Jeux Européens de Bakou 2015, du Championnat du Monde Seniors 2015, des Tournois qualificatifs pour les Jeux Olympiques et des Jeux Olympiques 2016

Chère Madame, Cher Monsieur,

Notre règlement de changement de nationalité a été adopté à Tachkent en septembre dernier, à l'occasion du Congrès, et s'applique aux lutteurs de catégories d'âge cadets, juniors, seniors et vétérans et à tous les types de compétitions sous l'autorité d'United World Wrestling.

Voici les points principaux.

La demande de la Fédération d'accueil doit être envoyée à United World Wrestling entre le 1^{er} et le 31 décembre, accompagnée de :

- L'autorisation de la Fédération d'origine (signée par son Président), donnant son accord pour le changement de nationalité. En cas de refus de celle-ci, la nouvelle nationalité sportive sera octroyée après une période de 24 mois (au terme de cette période, l'autorisation de la Fédération d'origine ne sera plus exigée). Durant cette période, le lutteur ne pourra participer qu'à des tournois internationaux avec sa Fédération d'origine.
Si l'athlète n'a jamais lutté pour son ancien pays, cette autorisation n'est pas nécessaire.
- Le passeport d'origine du lutteur
- Le passeport ou le permis de séjour/et de travail du nouveau pays du lutteur
- Le paiement d'une taxe de CHF 5'000.-

Un athlète ne peut effectuer qu'un seul changement de nationalité sportive durant sa carrière sportive.

Un seul changement de nationalité pour chaque pays d'accueil est autorisé par année, par style et par catégorie d'âge.

Une fois l'autorisation de l'UWW donnée, l'athlète pourra prendre part à toutes les compétitions inscrites à notre calendrier avec son nouveau pays, excepté celles où la Charte Olympique s'applique, à savoir :

- Les Jeux Continentaux ou régionaux (Jeux Européens 2015 à Bakou par exemple), Jeux Multisports ou autres et tournois qualificatifs pour ces compétitions.
- Les tournois qualificatifs pour les Jeux Olympiques (y compris le Championnat du Monde qui précède l'année Olympique, donc Las Vegas en septembre 2015).
- Les Jeux Olympiques.

En effet, lors de ces compétitions, les athlètes ayant obtenu un changement de nationalité sportive devront remplir les 2 critères suivants :

- être en possession du passeport du pays pour lequel il/elle lutte **et**
- ne pas avoir pris part à des compétitions (Jeux Olympiques, Jeux continentaux ou régionaux, Championnats régionaux, continentaux ou mondiaux) si un délai d'au moins trois ans ne s'est pas écoulé depuis que le concurrent a représenté son ancien pays pour la dernière fois.



UNITED WORLD WRESTLING

Si un athlète souhaitait prendre part à l'une de ces compétitions sans remplir ces deux critères, sa Fédération pourrait alors, *par l'intermédiaire de son CNO*, contacter le CIO, pour la décision finale.

Nous vous remercions de prendre note de ce qui précède, et restons à votre entière disposition pour tout complément d'information qui pourrait vous être utile.

Veuillez agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Michel Dusson

Secrétaire Général
United World Wrestling

Nenad Lalovic

Président
United World Wrestling



Corsier-sur-Vevey, le 26 mars 2015/jd